

<http://pierre-alainmillet.fr/Pour-une-aide-exceptionnelle-aux>



Pour une aide exceptionnelle aux locataires

- Logement -

Date de mise en ligne : mercredi 15 avril 2020

Copyright © Blog Vénissian de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

La crise que nous vivons est d'abord sanitaire, mais elle a une énorme dimension sociale. Bien sûr parce que le confinement est profondément inégal comme toute la société ! Ce n'est pas du tout la même chose pour une famille nombreuse pauvre dans un logement en suroccupation sans balcons, et pour une famille aisée dans une grande maison avec jardin... Et dans les deux cas, l'accès au travail scolaire sur internet est lui aussi très inégal !

Comme adjoint au logement, je sais aussi que pour beaucoup de locataires, la perte de revenus va les mettre dans l'impossibilité de régler leur quittance. En temps normal, c'est déjà difficile pour beaucoup, malgré les aides, mais la perte de travail souvent précaire, l'attente du paiement du chômage technique dans les petites entreprises, tout peut mettre des centaines de locataires dans le rouge.

J'ai sollicité les bailleurs sociaux qui ont tous renforcé leur action préventive mais je pense qu'il faut plus.

Je propose qu'une aide "COVID-19" soit créée dans le cadre du FSL, le Fonds de solidarité logement, financé par l'état et la métropole [\[1\]](#).

Cette aide devrait financer le reste à charge des locataires qui ont perdu une part de leur revenu depuis le 15 mars 2020. Cela concerne les petits commerçants et artisans qui n'ont pas perçus l'aide de l'état, tous ceux qui travaillent dans un établissement fermé et dont le salaire n'est pas maintenu, notamment les autoentrepreneurs, intermittents, vacataires..., ceux qui sont au chômage technique dont le revenu n'est maintenu qu'à 84%...

Pour être efficace, cette aide doit être attribuée automatiquement sur des critères simples et facilement vérifiables. Elle doit pouvoir être attribuée sur déclaration du locataire, avec une vérification ultérieure.

Elle doit pouvoir être accordée sur étude par un service social dans les situations plus compliquées qui ne rentrent pas dans les critères définis.

Comme les allocations logement, elle pourrait être versée directement aux bailleurs sociaux

Une telle aide doit pouvoir concerner sans doute un tiers des locataires [\[2\]](#), pour un montant moyen de l'ordre de la moitié du loyer sur deux mois de confinement, le coût au niveau de la métropole de Lyon pour 50 000 locataires serait donc de l'ordre de 10MEuros.

Le financement devrait venir de l'état et pourrait être abondé par la métropole.

Le président a évoqué des aides aux plus modestes sans donner de chiffres. Une part de ces aides devraient concerner cette aide exceptionnelle aux loyers

[\[1\]](#) par les départements en dehors de la métropole du Grand Lyon

[2] Les bénéficiaires du RSA, comme les fonctionnaires, n'ayant pas subi de pertes de revenus